

Lorsque l'exportateur ou le producteur utilise la méthode du coût net, la règle d'origine spécifique exige généralement que la TVR soit d'au moins 50 % pour que le produit soit considéré comme un produit originaire.

### Calcul du coût net d'un produit

Pour déterminer le **coût net** d'un produit, il faut d'abord calculer le total des frais engagés pour le produire et en soustraire ensuite les frais spécifiquement exclus, c'est-à-dire :

- les frais de promotion des ventes et de commercialisation;
- les frais de service après-vente;
- les redevances;
- les frais d'expédition et d'emballage;
- les frais d'intérêt non admissibles.

#### Exemple

Un producteur vend un produit pour 100 \$, mais il ne sait pas si ce prix est acceptable selon le Code de la valeur en douane. Il choisit d'utiliser la méthode du coût net. La valeur des matières non originaires est de 30 \$.

Selon la méthode du coût net, la TVR est calculée comme suit :

#### Première étape

Le coût total du produit est de 90 \$, et le total des frais de vente, des frais d'expédition et des redevances attribuables au produit est de 10 \$. Par conséquent, le coût net du produit est de 80 \$.

#### Deuxième étape

Coût net - valeur des  
 $\frac{\text{matières non originaires}}{\text{Coût net}} \times 100 = \text{TVR}$

$$\frac{80 \$ - 30 \$}{80} \times 100 = 62,5 \%$$

Par conséquent, selon la méthode du coût net, la TVR du produit est de 62,5 %.

### Remarque

La TVR n'entre en ligne de compte que si la production entraîne le changement de classement nécessaire dans le SH et si la règle d'origine spécifique qui s'applique exige une TVR.

### Changement de la méthode de calcul de la TVR

Si l'exportateur ou le producteur a choisi la méthode de la valeur transactionnelle et qu'il reçoit un avis des Douanes l'informant que la valeur transactionnelle du produit (ou celle des matières utilisées dans sa production) ne sera pas acceptée ou devra être rajustée, il peut choisir d'utiliser la méthode du coût net.

Toutefois, si l'exportateur ou le producteur a choisi la méthode du coût net au départ et que le résultat est défavorable, il ne peut pas choisir d'utiliser la méthode de la valeur transactionnelle.

### Options particulières

Il y a d'autres règles d'origine que les exportateurs ou les producteurs peuvent utiliser si leurs produits ne satisfont pas aux exigences des règles d'origine spécifiques.

#### Règle d'exception de *minimis* à l'exigence relative au changement de classement dans le SH

L'ALENA prévoit une exception dans le cas d'un produit dont la non-admissibilité à titre de produit originaire est uniquement attribuable au fait qu'une certaine matière non originaire de peu de valeur ne répond pas à l'exigence du changement de classement dans le SH. Si la valeur de la matière non originaire en question ne représente pas plus de 7 % de la valeur du produit, ce produit peut être considéré comme originaire.